

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel  
Cellule des affaires institutionnelles

## DÉLIBÉRATION N°CAC\_220429-01

Séance du 29 avril 2022

POINT 2 – Validation du procès-verbal du conseil académique du 25 mars 2022

### LE CONSEIL ACADEMIQUE

VU le code de l'éducation ;

VU les statuts et le règlement intérieur provisoire de Nantes Université ;

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 71

Nombre de votants : 56

Par :

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstentions : 0

### Article n°1 : Approbation

Le Conseil Académique approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil académique du 25 mars 2022.

### Article n°2 : Publication et exécution

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de l'établissement public expérimental et transmise au recteur.

À Nantes, le 29 avril 2022,

La Présidente de Nantes Université,



  
Carine BERNAULT.

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le : **29 AVR. 2022**  
Publié le : **29 AVR. 2022**

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel  
Cellule des affaires institutionnelles

# CONSEIL ACADÉMIQUE DE NANTES UNIVERSITÉ

SÉANCE DU VENDREDI 25 MARS 2022

PV N°3

## CONSEIL ACADÉMIQUE DE NANTES UNIVERSITÉ

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 25 MARS 2022

Le Conseil académique de Nantes Université s'est réuni, sous la présidence de Mme Carine BERNAULT, Présidente de l'Université de Nantes, Mme Laurianne SCHLAEPPI, Directrice générale des services siégeait à ses côtés.

### ÉTAIENT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 49 MEMBRES sur 71 MEMBRES

ADELE Paul-Anhelme	B	UFR Droit et Sciences politiques
BACH Kalyane	B	UFR de Médecine et techniques médicales
BALLAND Ludivine	B	INSPE Nantes
BARRERIE Anne	BIATSS	Pôle Humanité
BELLANGER Alexandra	BIATSS	Service Universitaire des Langues
BERNAULT Carine	A	
BERTONCINI Patricia	B	UFR Sciences et Techniques
BONAMI Adrien	ETU. T	IAE Nantes - Économie et Management
CASTELAIN Cathy	A	Polytech Nantes
CHAUVET Alice	ETU. T	INSPE Nantes
COMAS-CARDONA Sébastien	A	École Centrale Nantes
CORNU Christophe	A	UFR STAPS
DE WRANGEL Catherine	B	Faculté de Langues et Cultures Étrangères
DECHANDOL Emmanuel	BIATSS	IUT Saint Nazaire
EVEILLARD Damien	B	UFR Sciences et Techniques
FOVET Caroline	ETU. T	UFR Sciences et Techniques
GALEOTE Géraldine	A	Faculté de Langues et Cultures Étrangères
GIAVATTO Angelo	B	UFR Lettres et Langages
GIRAUDEAU Patrick	A	UFR Sciences et Techniques
GODIN Xavier	A	UFR Droit et Sciences politiques
GOURRAUD Pierre-Antoine	A	UFR de Médecine et techniques médicales
GUENNEUGUES Tanguy	ETU. T	UFR d'Odontologie
GUILLEMIN Caroline	BIATSS	IUT La Roche/Yon
GUILLOTON Lilian	ETU. T	UFR Sciences et Techniques
HAIDEN Martin	A	Faculté de Langues et Cultures Étrangères
HEFTI Manuel	ETU. T	UFR de Psychologie
HUET Benoît	B	UFR STAPS
ISHOW Eléna	A	UFR Sciences et Techniques
JEANNESSON Stanislas	A	UFR Histoire
JEANNETEAU Clémence	ETU. T	UFR de Médecine et techniques médicales
JOHANNET Enzo	ETU. T	UFR des Sciences pharmaceutiques
JUBEAU Marc	B	UFR STAPS
LAIMÉ Véronique	B	IUT Nantes
LE MENER Léo	B	IAE Nantes - Économie et Management
LEBOIS Audrey	B	UFR Droit et Sciences politiques
LECOMTE Victor	ETU. T	UFR Sociologie
LEMU Agathe	ETU. T	Faculté de Langues et Cultures Étrangères

MADEC Théo	ETU. T	IAE Nantes - Économie et Management
MILHORAT Jean-Louis	B	UFR Sciences et Techniques
RIVET Christophe	BIATSS	IAE Nantes - Économie et Management
ROBERT Jean-Michel	A	UFR des Sciences pharmaceutiques
ROCHA DA SILVA Luisa	A	École Centrale Nantes
ROCHER Jezabel	BIATSS	UFR de Médecine et techniques médicales
SAULQUIN Xavier	A	UFR Sciences et Techniques
SEGURA Solène	BIATSS	UFR STAPS
SERVIERES Myriam	B	École Centrale Nantes
SEVI Benoît	A	IAE Nantes - Économie et Management
SIMON Capucine	ETU. T	UFR de Médecine et techniques médicales
WIELGOSZ-COLLIN Gaëtane	B	UFR des Sciences pharmaceutiques

#### AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 17 MEMBRES

1.	ADJALI Oumeya	a donné procuration à	CORNU Christophe
2.	BODIN Lucie	a donné procuration à	BONAMI Adrien
3.	BODIN Romuald	a donné procuration à	ISHOW Eléna
4.	FERNANDEZ Margot	a donné procuration à	GUILLOTON Lilian
5.	GASCHET Joëlle	a donné procuration à	MILHORAT Jean-Louis
6.	HERSANT Magali	a donné procuration à	BALLAND Ludivine
7.	IVOL Ambre	a donné procuration à	SAULQUIN Xavier
8.	JACOB Céline	a donné procuration à	LECOMPTE Victor
9.	LEHOUCQ Paloma	a donné procuration à	LEMU Agathe
10.	MESSAOUDI Alain	a donné procuration à	GALEOTE Géraldine
11.	ORANGE Sophie	a donné procuration à	ADELE Paul-Anthelme
12.	PASCAUD Benoît	a donné procuration à	BELLANGER Alexandra
13.	RAGOT Lorenzo	a donné procuration à	GUENNEUGUES Tanguy
14.	ROUSSET Jean-Marc	a donné procuration à	ROCHER Jezabel
15.	ROY Isabelle	a donné procuration à	JEANNESSON Stanislas
16.	SAUVAGET Anne	a donné procuration à	GOURRAUD Pierre-Antoine
17.	VILACA Précilia	a donné procuration à	RIVET Christophe

#### ÉTAIENT ABSENTS À L'OUVERTURE : 5 MEMBRES

BOMMÉ Catherine	BIATSS	Pôle Humanité
MIGNOT François	ETU. T	Faculté de Langues et Cultures Étrangères
OBE Sabine	BIATSS	Service commun de documentation
SERANDOUR Aurélien	B	École Centrale Nantes
VAN LANG Agathe	A	UFR Droit et Sciences politiques

#### ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 1 MEMBRE

SERANDOUR Aurélien	B	École Centrale Nantes
--------------------	---	-----------------------

**PRESENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE : 49 MEMBRES – 17 PROCURATIONS**

MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS À L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
71	49	17	5	1

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE**

ANEX Sophie	Collaboratrice Cabinet
BEZAULT Valérie	Cellule des Affaires Institutionnelles
BOUTIN Johanna	Direction de la Formation et de la Vie Étudiante
DAVY Sébastien	Direction de la Recherche, des Partenariats et de l'Innovation
DEFOIS Serge	Vice-président Stratégie et développement
De LA SELLE Tiphaine	Cellule des Affaires Institutionnelles
FOUCHER Karine	Vice-présidente déléguée Orientation et Insertion
GRASSET Olivier	Vice-président Recherche et Science ouverte
GUEGAN Lauriane	Responsable de la Cellule des Affaires Institutionnelles
GUEVEL Arnaud	Vice-Président Formation et Ressources éducatives libres
JACQUEMIN Frédéric	Vice-président – Innovation et Partenariats
KEROUANTON Jean-Louis	Vice-Président Immobilier
LAROCHE Florent	Vice-Président délégué Formation continue
MIRAL Corinne	Vice-présidente déléguée Affaires doctorales
MORERE Julie	Vice-présidente Vie de campus et solidarités
POLETTO Ana	Direction de la Recherche, des Partenariats et de l'Innovation
RODRIGUEZ Gaëlle	Direction de la Recherche, des Partenariats et de l'Innovation
SCHLAEPPI Laurianne	Directrice générale des services
SENKEL Marie-Pascale	Vice-présidente déléguée Pilotage
SOUCHEREAU Nadège	Directrice des relations internationales

# Ordre du jour du conseil académique De Nantes Université du 25 mars 2022

1.	Informations générales .....	6
2.	Validation du procès-verbal du conseil académique du 25 février 2022.....	6
<b>VIE ETUDIANTE .....</b>		<b>6</b>
3.	Conventions annuelles de financement d'associations étudiantes (pour avis) .....	6
<b>EUROPE ET INTERNATIONAL.....</b>		<b>7</b>
4.	Mobilités Ukraine, Russie, Biélorussie (pour information) .....	7
5.	Présentation du règlement d'attribution des aides à la mobilité internationale 2022-2023 (pour approbation) .....	8
6.	Demandes de subventions ("coopération internationale" et "organisation de la mobilité Erasmus") (pour approbation après avis CPCAC).....	9
<b>FORMATION.....</b>		<b>10</b>
7.	Guides de construction des formations Licence, Licence professionnelle et Master (pour approbation après avis CPCAC) .....	10
8.	Élections des membres de la commission Aides et exonération.....	18
<b>POINT RECHERCHE, PARTENARIATS ET INNOVATION.....</b>		<b>18</b>
9.	Outil régional PULSAR – Académie des jeunes chercheurs en Pays de la Loire (2022) (pour information) 18	
10.	Charte du doctorat : orientations stratégiques (pour approbation) .....	19
11.	Culture scientifique et technique : soutien aux initiatives portées par les laboratoires (pour examen des candidatures).....	20
12.	Questions diverses.....	21

*Ouverture de la séance à 9 h par la présidente.*

## **1. Informations générales**

LA PRÉSIDENTE évoque en préambule la situation sanitaire. Une hausse des contaminations est constatée depuis quelques jours, sans toutefois que celle-ci n'impacte l'activité hospitalière. Les dernières consignes sanitaires qui ont été édictées n'ont pas évolué. L'établissement recommande toutefois que les personnes appelées à assister à des réunions portent un masque.

Elle annonce ensuite que l'Université de Nantes a obtenu sa labellisation I-site. Elle remercie l'engagement de ceux et celles qui ont permis à cette démarche d'aboutir ainsi que l'ensemble des établissements impliqués dans le projet : l'Inserm, le CHU, Central Nantes, ONIRIS, l'INRAE, l'Institut de cancérologie de l'Ouest, l'école des Beaux-arts, l'école d'architecture ou encore l'IRT. Elle remercie également les collectivités et les acteurs de la société civile qui ont contribué à l'aboutissement de ce projet de territoire.

Le label I-site permettra à l'établissement de disposer de moyens pour porter des projets collectifs en matière de formation, d'innovation, de recherche, de relations internationales mais aussi de vie de campus. Sur ce dernier volet, elle précise que le directoire a décidé de financer la création d'un centre de santé mentale.

Elle rappelle ensuite que les statuts de Nantes Université prévoient l'élaboration d'une lettre d'orientation stratégique. Le directoire a décidé que celle-ci sera proposée pour adoption au conseil d'administration à la fin de l'année civile. Différentes thématiques seront retenues pour construire cette lettre d'orientation stratégique. Un certain nombre d'éléments figurent d'ores et déjà dans les statuts. Cette lettre d'orientation stratégique doit comporter un volet budgétaire. Elle doit aussi porter sur la formation, l'international, la recherche, l'innovation, les écoles universitaires de recherche, la vie de campus, les ressources humaines et le développement durable.

Le directoire a identifié un certain nombre de thématiques complémentaires, notamment en lien avec les conditions d'étude et de travail, avec la lutte contre les discriminations ou encore avec la qualité de vie au travail. Un groupe Excellence lié à un appel à projets structurant s'inscrira également dans cette démarche participative. Une consultation de la communauté devrait être organisée en avril ou en mai pour alimenter les discussions.

## **2. Validation du procès-verbal du conseil académique du 25 février 2022**

LA PRÉSIDENTE s'enquiert des éventuelles remarques que souhaiteraient formuler les membres du conseil académique au sujet du procès-verbal de la réunion du 25 février 2022. En l'absence de remarques de leur part, elle propose de procéder à son approbation.

*Le procès-verbal du conseil académique du 25 février 2022 est approuvé à l'unanimité.*

## **VIE ETUDIANTE**

### **3. Conventions annuelles de financement d'associations étudiantes (pour avis)**

**Théo MADEC** explique que les associations étudiantes sont très investies. Elles apportent une réelle plus-value en termes de service public et d'accompagnement dans le cadre des projets et thématiques qu'elles abordent : solidarité, santé, culture scientifique ou encore médiation.

Ces associations peuvent tout d'abord être financées par le fonds de subventions des projets associatifs étudiants (FSDIE). Une commission dédiée attribue des financements au regard des projets spécifiques qui lui sont proposés. De plus, les associations qui sont beaucoup plus structurées et qui enregistrent d'importants frais de fonctionnement, peuvent conventionner afin d'obtenir des financements plus pérennes, prenant en compte

plusieurs projets. En l'occurrence, il est proposé de renouveler les conventionnements précédemment conclus avec quatre associations et d'en valider trois nouveaux.

De fait, il est proposé de renouveler les conventionnements conclus avec l'AFEV, VLIPP, Le Labo des Savoirs et la radio associative PRUNE. Les nouveaux conventionnements proposés concernent :

- *le FIL, une association basée à la Roche-sur-Yon et qui participe à l'animation des campus, avec un volet culturel extrêmement fort ;*
- *l'ANOFEL, qui est établie sur le pôle santé en Centre Loire et qui se concentre plutôt sur le volet solidarité internationale ;*
- *la Surprenante épicerie, une association installée sur le campus du Tertre et qui assure des distributions alimentaires.*

**Eléna ISHOW** met en exergue que la radio associative PRUNE et Le Labo des savoirs s'engagent fortement pour diffuser la culture scientifique. Elle demande si des actions sont entreprises avec d'autres partenaires pour diffuser davantage encore la culture scientifique et technique.

**Théo MADEC** explique que la Direction de la Recherche, du Transfert et de l'Innovation accompagne les associations au moyen d'un autre conventionnement, qui sera présenté ultérieurement. Ce dispositif permet d'opérer un lien sur toutes les thématiques scientifiques et de partage de la recherche.

**LA PRÉSIDENTE** ajoute que Brigitte DRENO, vice-présidente en charge de ces enjeux, est en contact avec l'ensemble des associations qui contribuent à cet objectif de diffusion de la science au-delà du périmètre de l'université.

**Jean-Michel ROBERT** relève que l'ANOFEL s'implique fortement auprès des étudiants de pharmacie, qui peuvent ainsi développer un grand nombre de projets humanitaires à l'étranger. Des actions de ce type ont ainsi pu être mises en œuvre en Côte d'Ivoire, au Mali ou encore au Togo. Cette association est extrêmement active et il est satisfaisant que celle-ci puisse bénéficier d'un conventionnement.

**Gaétane WIELGOSZ-COLLIN** relève que le FIL se verra attribuer un budget de 7638 €. Pour les autres associations, le budget est arrondi. Elle s'interroge sur les raisons d'une telle différence.

**Théo MADEC** répond que les conventionnements sont travaillés en partenariat avec les pôles vie étudiante. Comme tout projet, ceux qui sont présentés sont analysés sur la base de devis et de factures. Certaines associations plus anciennes évaluent leurs besoins et les ajustent à la marge quand d'autres, plus récentes, présentent des factures au centime.

*La délibération relative aux conventions annuelles de financement d'associations étudiantes recueille un avis favorable à l'unanimité.*

## **EUROPE ET INTERNATIONAL**

### **4. Mobilités Ukraine, Russie, Biélorussie (pour information)**

**Nadège SOUCHEREAU**, Directrice des relations internationales, indique que le présent point vise à informer les membres du conseil académique des moyens que peut mobiliser l'établissement pour soutenir les étudiants au regard du conflit ukrainien. En l'occurrence, une quarantaine d'étudiants étrangers qui ont fui l'Ukraine ont



formulé des demandes dérogatoires d'inscription auprès de l'Université de Nantes. À défaut de pouvoir bénéficier d'une mesure de protection temporaire, qui concerne les ressortissants ukrainiens, ils devront formuler une demande de visa pour venir en France.

Quelques étudiants ukrainiens ont également sollicité l'Université de Nantes qui les accompagne en leur proposant une reprise d'études soit en cours d'année, soit à la rentrée prochaine. Les CROUS sont par ailleurs mobilisés sur le volet aide sociale. La Direction Europe et International centralise l'ensemble des prises de contact.

Le programme national PAUSE, qui se consacre à l'accueil des chercheurs en danger, décline par ailleurs une action spécifique baptisée Solidarité Ukraine. L'Université de Nantes s'est positionnée en tant qu'établissement d'accueil. Trois demandes ont été ou seront déposées en vue d'accueillir des chercheurs en danger qui ont fui l'Ukraine. Le travail sera parallèlement conduit avec la Maison des chercheurs étrangers sur le volet logement et accompagnement.

L'Université de Nantes a également été saisie par des associations de traducteurs pour accompagner les réfugiés. Une circulaire du ministère relative à l'accueil des personnes exilées fixe en outre la suspension des mobilités encadrées vers la Russie et en provenance de la Russie pour la rentrée 2022/2023.

**LA PRÉSIDENTE** souligne la mobilisation des équipes pour faire face à cette crise et pour soutenir les étudiants et chercheurs concernés.

**Emmanuel DECHANDOL** évoque le cas d'un étudiant russe qui bénéficie d'une cotutelle en thèse. Ce dernier est supposé rejoindre Saint-Nazaire en juillet 2022. Il souhaite savoir ce qui est prévu le concernant.

**Nadège SOUCHEREAU** répond qu'il conviendra d'analyser cette situation particulière.

**Pierre-Antoine GOURRAUD** souhaite pour sa part saluer le travail accompli par la Fondation Nantes Université. Celle-ci s'est immédiatement mobilisée en ouvrant une campagne destinée à soutenir financièrement et logistiquement l'ensemble des étudiants et chercheurs étrangers affectés par la crise.

## **5. Présentation du règlement d'attribution des aides à la mobilité internationale 2022-2023 (pour approbation)**

**Nadège SOUCHEREAU** indique que le règlement d'attribution des aides à la mobilité internationale encadre différents dispositifs dont la gestion est assurée par l'université. Elle évoque à ce titre des financements européens Erasmus, des financements nationaux destinés aux étudiants boursiers effectuant une mobilité à l'international et un dispositif propre à l'établissement Jules Verne. D'autres dispositifs peuvent être mobilisés par les étudiants, comme ceux déclinés par les collectivités territoriales.

Le règlement d'attribution des aides à la mobilité internationale 2022-2023 s'inscrit dans la continuité des précédents textes qui avaient été adoptés par les instances. Des modifications ont néanmoins pu être apportées au regard du passage à l'établissement Nantes Université et de nouveautés liées à la programmation Erasmus +.

Le périmètre du règlement concerne les étudiants de l'établissement inscrits hors établissements composantes disposant de leur propre contractualisation. Ces étudiants doivent se tourner vers leurs services internationaux pour ce qui concerne les soutiens financiers auxquels ils peuvent prétendre au titre des mobilités internationales.

Les typologies de séjour ont été clarifiées. Sont ainsi distinguées les mobilités physiques classiques, les mobilités virtuelles qui peuvent être organisées depuis la France ainsi que les mobilités hybrides, qui combinent des périodes de mobilités physiques et des périodes mobilités virtuelles.

Une modification a été apportée pour homogénéiser la durée minimum de séjour, qui passe à deux mois. Cette durée est ainsi équivalente à celle prévue pour l'ensemble des dispositifs de soutien financier. Une distinction a également été apportée entre les séjours longs et les séjours courts. Le nouveau programme Erasmus + prévoit la possibilité de réaliser des séjours courts, en particulier pour ce qui concerne les mobilités doctorales.

Un nouveau volet intègre le programme Erasmus + : l'ouverture internationale. Ainsi, le programme Erasmus + pourrait à terme financer de la mobilité internationale. Il n'a pas été possible de mettre en œuvre cette mesure cette année au regard des contraintes financières actuelles, puisque le budget a diminué de 40 %, mais l'objectif consistera à la décliner à l'avenir.

À noter par ailleurs que les étudiants qui partiront en septembre 2022 devront déposer leurs dossiers en mai prochain. À cette fin, les demandes de soutien financier seront ouvertes courant avril. Les dossiers seront instruits avant l'été. Ils pourront ainsi être transmis à la région Pays de la Loire, qui doit en disposer suffisamment en amont des mobilités.

Le programme Erasmus + comporte deux nouveaux volets. Le premier concerne l'inclusion. En l'occurrence, le nouveau programme Erasmus + ambitionne de davantage favoriser l'inclusion des publics en apportant un soutien financier complémentaire aux étudiants qui seraient en situation de handicap ou d'affection de longue durée. Le second volet concerne les étudiants habitant dans une commune relevant d'une zone de revitalisation rurale, ou ayant une adresse en quartier prioritaire de la ville, ou appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur à 551 €.

À noter en outre que le nouveau programme Erasmus + apporte un soutien financier de 50 € supplémentaires pour les étudiants qui rejoindraient leur lieu de mobilité en empruntant un mode de transport à moindre impact carbone (train, bus, covoiturage) pour l'aller et le retour. Cette mesure sera déclinée à compter de l'année prochaine.

*Le règlement d'attribution des aides à la mobilité internationale 2022-2023 recueille un avis favorable à l'unanimité.*

## **6. Demandes de subventions ("coopération internationale" et "organisation de la mobilité Erasmus") (pour approbation après avis CPCAC)**

**Nadège SOUCHEREAU** rappelle que le conseil académique adopte les demandes de subvention liées au dispositif de soutien financier aux projets de coopération internationale et aux demandes de financement pour l'organisation de la mobilité Erasmus. Ces dispositifs viennent principalement soutenir soit des déplacements à l'étranger, soit de l'accueil de partenaires. Ils ont été présentés le mercredi précédent à la commission permanente du conseil académique.

Cinq dossiers relèvent du dispositif coopération internationale. Trois ont reçu un avis favorable de la commission permanente du conseil académique.

Le premier dossier de ce type a été présenté par l'UFR STAPS pour un voyage étudiant à Lausanne prévu début juin. Il porte sur un montant de 700 €, ce qui correspond au maximum autorisé pour ce type de financement.

Le deuxième dossier déposé dans ce cadre a reçu un avis défavorable de la commission permanente du conseil académique. Ce dossier portait sur une mobilité en Iran. Or cette destination est formellement déconseillée par le ministère des affaires étrangères. C'est pourquoi le dossier a été refusé.

Le troisième dossier a été déposé par l'UFR Sciences et Techniques. Il vise à accueillir en juin 2022 trois enseignants chercheurs de l'université de Montréal, avec laquelle un partenariat a été conclu dans le cadre de l'internationalisation d'une formation Master 2. Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission permanente.

Le dossier suivant a été émis par l'UFR Sociologie. Il vise l'invitation de chercheurs étrangers à une journée d'étude. De fait, le règlement exclut le financement de ce type d'accueil, qui est couvert par un autre dispositif. Par conséquent, ce dossier a reçu un avis défavorable.

Le dernier dossier porte sur une mobilité au Burundi dans le cadre d'un partenariat avec l'UFR de sociologie et l'Université de Bujumbura. Ce dossier a reçu un avis favorable sous condition, car cette destination peut être déconseillée par les Affaires étrangères. La faisabilité de cette mobilité reste par conséquent à confirmer.

Au global, l'enveloppe budgétaire allouée à ce dispositif est de 22 000 €, avec une participation de Nantes Métropole.

*Les demandes de subventions "coopération internationale" recueillent un avis favorable à l'unanimité.*

**Nadège SOUCHEREAU** évoque un dernier dossier relatif à une mobilité en Irlande destinée à explorer de nouveaux partenariats. Dans le contexte du Brexit, ce type de démarche est encouragé par l'établissement afin de diversifier l'offre de mobilités.

*La demande de subvention "organisation de la mobilité Erasmus" recueille un avis favorable à l'unanimité.*

## FORMATION

### 7. Guides de construction des formations Licence, Licence professionnelle et Master (pour approbation après avis CPCAC)

**Arnaud GUEVEL**, Vice-Président Formation et Ressources éducatives libres, explique qu'en novembre 2020, une note d'orientation stratégique a été transmise aux équipes pédagogiques des établissements et composantes afin de leur présenter les orientations de la future offre de formation. Sur la base des rapports d'autoévaluation et de ces orientations stratégiques, les équipes pédagogiques, coordonnées par les directions composantes, ont été invitées à réfléchir à une nouvelle offre de formation, de façon à pouvoir y inscrire les dynamiques d'évolution engagées ou souhaitées par les composantes. Cette phase de réflexion autour de la future offre de formation s'est étalée sur deux années.

Compte tenu de la crise sanitaire, le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) et la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) ont fait le choix de reporter la vague C d'une année.

Quelques universités de la vague B, dont Nantes Université, ont exprimé leur volonté de reporter leur futur contrat d'une année. Cette demande a essuyé un refus de la part du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. La Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle s'est toutefois prononcée en faveur d'un aménagement de l'ouverture de la future offre de formation. Ainsi, la nouvelle accréditation s'ouvrira en septembre 2022, mais la première année pourra être l'occasion de faire encore évoluer l'architecture de l'offre de formation.

À ce jour, Nantes Université compte 26 mentions de licence, 46 licences professionnelles et 77 mentions de master pour 207 parcours de Master. Cette architecture évoluera à la marge d'ici l'année prochaine. Quelques mentions nouvelles seront ainsi proposées, comme convenu avec la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. À la demande des équipes de directions des composantes, a en outre été posée la possibilité de prolonger les contenus de formation, c'est-à-dire les maquettes. Les équipes qui le souhaitent pourront ainsi poursuivre les maquettes actuelles sur la première année du contrat, soit 2022-2023, et basculer sur des maquettes nouvelles et repensées à partir de septembre 2023.

Cette nouvelle architecture de l'offre comporte en outre des mentions nouvelles qui imposent de concevoir des maquettes nouvelles. Sur ce point, les équipes pédagogiques se sont vues indiquer de se baser sur les principes et recommandations posés en amont de la période d'accréditation qui s'achève (document de cadrage de 2016). Elles ont été accompagnées pour que ce travail puisse aboutir dans les délais impartis. L'offre de formation devra par ailleurs être validée par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER).

La nouvelle offre a été posée avec les directions des composantes, avec la souplesse et l'adaptation nécessaires au regard de cette première année d'ouverture, en fonction du contexte (mention reconduite ou mention nouvelle). Les nouveaux contenus de formation doivent être pensés et construits par les équipes pédagogiques sur la base d'éléments d'information contenus dans les guides de construction.

Les guides de construction sont élaborés à l'aide d'une trame. L'objectif consiste à pouvoir adresser un guide à chaque équipe pédagogique. Le guide doit se suffire à lui-même, sans qu'il soit nécessaire de se référer à un autre cadrage.

Des échanges se sont tenus avec les directions de composantes et les directions des quatre pôles sur la base de ces guides. Suite à ces échanges, qui ont été constructifs, quelques modifications ont été opérées. Celles-ci seront évoquées en séance.

Les formations sont pilotées par des responsables pédagogiques. Ce mode de pilotage fonctionne. Toutefois, le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur a souligné que ce pilotage se révèle trop souvent centré sur un parcours au sein d'une mention, qui intègre elle-même de multiple parcours. En d'autres termes, le pilotage n'est pas suffisamment globalisé, y compris au niveau des composantes. Le guide précise par conséquent qu'un travail de reconstruction est nécessaire. Ce travail est aujourd'hui conduit par les responsables en charge de la formation des quatre pôles.

Il s'agit par ailleurs de réaffirmer la nécessité d'être dans une dynamique d'amélioration continue de la formation, en mobilisant des dispositifs qui existent mais s'il reste nécessaire de revitaliser. En l'occurrence, le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur a rappelé l'obligation de mobiliser un conseil pédagogique. Or cette obligation n'est pas pleinement respectée dans plusieurs mentions. Il conviendra d'y remédier.

Il est en outre nécessaire de relancer les dispositifs d'évaluation des enseignements. Un travail sera conduit à cette fin avec les équipes pédagogiques. Des indicateurs de suivi de la formation seront notamment produits et communiqués aux responsables et aux équipes pédagogiques.

La question des volumes horaires et des temps de travail dans leur globalité nécessite d'être considérée. Ainsi, les étudiants ont pu poser la problématique de la gestion de leur temps dans sa globalité, en intégrant leur vie sociale et parfois l'exercice d'une profession à temps partiel. Il est nécessaire d'engager une réflexion relative au temps de travail dans son ensemble sans se concentrer exclusivement sur les heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique.

L'une des évolutions des guides porte sur l'exception qui est posée s'agissant du volume horaire des licences portées par l'UFR des Sciences et Techniques qui ont été portées de 1500 heures à 1575 heures. S'agissant de la préparation à l'insertion professionnelle, des discussions se sont tenues avec les composantes sur la nécessité de prévoir ou non un stage en licence générale. Il a été convenu de prévoir des unités d'enseignement relatives à l'insertion professionnelle sans toutefois rendre le stage obligatoire. Le stage devient obligatoire en Master, comme convenu avec les composantes.

La reconnaissance de l'engagement étudiant est considérée comme incontournable. La formation aux enjeux de la transition écologique est également à mentionner. L'université est engagée sur ce sujet et elle se doit de former et sensibiliser les étudiants à ces sujets. C'est pourquoi cet élément intègre l'offre de formation.

Le lien formation-recherche nécessite d'être renforcé. Un travail doit être entrepris à cette fin, notamment en licence générale. Enfin, un travail nécessite d'être accompli en matière d'enseignement des langues, comme le guide le prévoit. Il s'agit de positionner l'enseignement des langues dans le contenu des formations, quelles que soient les composantes.

**Agathe LEMU** met en exergue que les élus d'Interasso Nantes sont favorables à la démarche entreprise au regard de l'adaptation des rythmes. Les étudiants se sentent fréquemment surchargés. Dans certaines composantes, les étudiants peuvent avoir jusqu'à 35 heures de cours par semaine, ce à quoi s'ajoute le temps de travail personnel. Si l'on compte deux heures de travail personnel par heure de cours, cela donne 105 heures par semaine. Or certains étudiants sont contraints de travailler parallèlement à leurs études. La situation peut devenir très difficile. L'adaptation des rythmes est donc importante.

**Tanguy GUENNEUGUES** évoque pour sa part l'hybridation. Si les élus étudiants y sont favorables, ils resteront vigilants : hybridation n'est pas synonyme de distanciel. Il convient d'éviter les raccourcis, le distanciel ne répond pas aux attentes des élus étudiants. Il est nécessaire d'assurer une réelle hybridation et de prévoir du présentiel. Il souligne également que l'insertion professionnelle constitue un enjeu majeur de même que la question de l'engagement étudiant, qui est portée depuis plusieurs années aux débats.

**Arnaud GUEVEL** assure que l'hybridation ne vise pas du 100 % distanciel. Si certains savoirs peuvent être mis à disposition à distance, des temps de présence efficaces favorisant les interactions collaboratives entre les enseignants et les étudiants sont prévus. L'hybridation prévoit des allers-retours continus entre des temps de travail en autonomie et des temps de travail encadrés.

**Catherine DE WRANGEL** souhaite pour sa part savoir si le dédoublement éventuel des cours magistraux est envisageable. Elle sollicite en outre des précisions au sujet du suivi pédagogique que devront assurer les référents, soulignant que ces derniers sont en charge de nombreux étudiants.

**Arnaud GUEVEL** évoque en premier lieu le dédoublement des cours magistraux. En l'occurrence, une intention a été expérimentée. Il s'agissait de tendre vers une suppression du dédoublement des cours magistraux. Certaines composantes ont fait valoir des arguments qui ont nécessité un retour en arrière. D'autres composantes souhaitent expérimenter la suppression du dédoublement des cours magistraux. Comme le guide le précise, les deux options sont possibles.

S'agissant des référents pédagogiques, toute formation doit poser une organisation en équipe. Aucune nouveauté n'est à signaler sur le sujet. Un responsable pédagogique doit prendre en charge la mention dans sa globalité. Ce n'est pas toujours le cas, notamment sur les offres Master dès lors qu'elles sont complexes et qu'elles prévoient de multiples parcours. Sur le niveau licence, une expérimentation a été menée, en particulier par de composantes. Cette expérimentation sera étendue puisque cela fait partie de l'arrêté licence. Cela sera bénéfique au pilotage de la formation. Il s'agit de repositionner toute la structure de cette organisation dans l'objectif de dynamiser cette fonction de pilotage.

**Jean-Louis MILHORAT** s'exprime en qualité de représentant élu. En l'occurrence, il relève qu'il est appelé à voter sur un texte dont ses collègues, qu'il représente, n'ont pas eu connaissance.

**LA PRÉSIDENTE** met en exergue qu'il revient justement aux élus de partager les documents dont ils disposent et de porter la parole des personnes qu'ils représentent.

**Arnaud GUEVEL** ajoute que les guides de construction apportent un éclairage sur les consignes qui sont apportées aux équipes pédagogiques. Ils constituent une déclinaison pragmatique du contenu de la note d'orientation stratégique. Tout a été reconduit, si ce n'est une dérogation accordée à l'UFR des Sciences et Techniques. Pour le reste, aucune nouveauté n'est constatée.

**Jean-Louis MILHORAT** fait savoir que ses collègues de mathématiques physique et informatique considèrent que les horaires de licence sont insuffisants.

**Karine FOUCHER**, Vice-présidente déléguée Orientation et Insertion, fait valoir sur ce point que les impacts de la réforme du bac nécessitent d'être considérés. Pour avoir échangé sur le sujet avec l'équipe de direction, il s'avère que les disciplines scientifiques sont désormais cloisonnées et que les profils des étudiants diffèrent fortement. Des groupes de travail ont été mis en place avec le rectorat en vue de favoriser un continuum. Le travail entrepris au niveau des heures de remédiation nécessite d'être poursuivi. Ce travail est en cours depuis plusieurs mois et il se poursuivra.

**Arnaud GUEVEL** relève en outre que peu d'arguments pédagogiques convaincants ont été avancés s'agissant des volumes horaires. Les comparatifs qui ont été opérés n'ont pas été concluants. Un volume de 1575 heures est globalement dans la médiane. Onze universités proposent un nombre d'heures inférieur, neuf en proposent un nombre supérieur. Sur ces neuf universités, trois sont en vague C et vont réduire ce volume horaire. Par ailleurs, passer de 1575 à 1500 heures suppose de retirer 75 heures réparties sur trois années de formation, ce qui est marginal.

**Sébastien COMAS-CARDONA** souhaite savoir si les établissements composantes participent à l'élaboration de ces documents. À défaut, il conviendrait que tel soit le cas, ce qui offrirait une meilleure connaissance des parcours et permettrait une harmonisation et des passerelles entre les formations.

**Arnaud GUEVEL** répond que les établissements composantes ne sont pas impliqués dans l'élaboration de ces documents. Pour autant, il serait souhaitable qu'ils le soient. Il est par ailleurs prévu de partager ces guides. Une offre de formation de Master est partagée avec Centrale Nantes. Des co-accréditations sont portées par les deux établissements. Néanmoins, Nantes Université est constitué depuis trois mois seulement. Il ne faut pas aller trop vite. Nantes Université ambitionne que Centrale Nantes s'aligne à terme. Les discussions se tiendront également avec l'école d'architecture, qui porte un grade de licence. Celle-ci est tout à fait intéressée et ouverte à ces discussions.

**Karine FOUCHER** confirme que la trajectoire vise une harmonisation progressive.

**Paul-Anthelme ADELE** souhaite revenir sur le temps de travail des étudiants. Il évoque une évolution considérable. Historiquement, le travail étudiant a été déconsidéré en tant que tel. Il était plutôt perçu comme une activité personnelle. De fait, la mise en évidence du travail étudiant est importante. Les étudiants sont des travailleurs intellectuels. Cela pose toutefois la question de la comptabilisation du temps de travail des étudiants.

**Karine FOUCHER** met en exergue que la problématique du temps est centrale. En l'occurrence, les guides concernent au premier chef les étudiants. Le calcul d'ECTS intégrait les précédentes notes de cadrage. Toutefois, ce calcul restait relativement abstrait pour les équipes. Les ECTS étaient délivrés de manière très approximative.

En l'occurrence, l'objectif a consisté à tenir compte d'un calendrier contraint de douze semaines de cours, mais aussi du temps de révision et du temps d'examen. Cela donne un maximum de quinze semaines. Si pour la licence il avait été tenu compte de 30 heures de travail par ECTS, la semaine de travail des étudiants aurait explosé pour atteindre 50 ou 60 heures par semaine. Il a donc été jugé préférable de descendre à 25 heures.

Cela pose en outre la question des profils particuliers, notamment ceux des étudiants salariés ou sportifs de haut niveau. De fait, les dispenses d'assiduité favorisent trop souvent les échecs. C'est pourquoi les contrats pédagogiques se concentrent uniquement sur ces profils particuliers. Il s'agit d'accompagner ces étudiants pour les aider à aménager leur temps et leurs objectifs.

En tout état de cause, la question du temps est centrale dans les guides.

**Géraldine GALEOTE** évoque à ce propos le projet Neptune, dont elle pensait que celui-ci permettrait une flexibilité du nombre de semaines et apporterait une adaptabilité majeure au regard de ce qui existait auparavant. Or douze semaines viennent d'être évoquées.

**Arnaud GUEVEL** explique que ces douze semaines représentent ce qui est le plus fréquent aujourd'hui. En moyenne, les semestres de toutes les composantes sont ainsi calés sur douze semaines. Ce modèle doit évoluer. De fait, il est extrêmement contraignant pour les équipes pédagogiques, qui doivent concevoir des formations ramassées sur un nombre insuffisant de semaines. De plus, cela impose une forte contrainte aux étudiants. Il rappelle qu'auparavant la deuxième session intervenait en août ou septembre. Depuis sa bascule avant l'été, les calendriers sont d'autant plus contraints. Cela a eu pour effet de limiter le nombre de semaines disponibles pour dérouler l'encadrement pédagogique.

Tout ceci nécessite d'être assoupli. En l'occurrence, l'approche par les compétences et l'hybridation constituent des transformations qui pourront contribuer à lever ces contraintes. L'objectif consiste à tendre vers un modèle où l'évaluation des compétences serait continue. L'étudiant se verrait ainsi proposer des chances successives et non dénombrées de valider ses compétences sans qu'il y ait recours à la deuxième session, ni même la première. Il s'agit d'un modèle. L'approche par les compétences en comporte d'autres. En tout état de cause, les équipes

pédagogiques doivent s'emparer de toutes ces possibilités et s'autoriser à expérimenter et à se libérer de certaines contraintes.

Outre le temps de travail des étudiants, celui des enseignants et des enseignants chercheurs nécessite également d'être considéré. Les pratiques pédagogiques actuelles imposent des contraintes aux équipes. En l'occurrence, les évaluations de connaissances pourraient être repensées pour en alléger le processus.

**Eléna ISHOW** rappelle que le projet Neptune devait initialement s'étendre sur dix années, avec une montée en charge progressive sur les licences. Or sa déclinaison se déroulera en une année seulement. Les équipes pédagogiques ont exprimé des préconisations en matière d'auto évaluation notamment. Celles-ci n'ont pas toujours été prises en compte. Il serait préférable de définir un processus susceptible d'être pleinement approuvé par l'ensemble des équipes pédagogiques.

Elle ajoute que les maquettes présentent une certaine rigidité. Or les composantes diffèrent dans leurs spécificités et dans leur capacité à promouvoir la pluridisciplinarité. D'ailleurs, tous les directeurs des pôles n'ont pas assisté à la réunion des directeurs de composantes. Les pôles sont séparés les uns des autres alors même qu'il serait bénéfique qu'ils puissent échanger ensemble et identifier les passerelles qui pourraient être opérées.

À noter que les formations en sciences et en économie présentent une spécificité : elles entrent en compétition de façon extrêmement marquée avec celles des classes préparatoires et des IUT mais aussi avec les cursus pluridisciplinaires de l'enseignement supérieur. Ces dernières s'étendent de minimum sur 1600 heures et peuvent atteindre 2500 heures. Compte tenu de la réforme du bac, certains étudiants ne disposent plus d'un bagage solide. Or il est indispensable que les étudiants qui achèvent un Master disposent d'un niveau ingénieur. Or actuellement, il est clair que les étudiants qui achèvent leur L3 n'ont absolument aucune chance sur le marché du travail compte tenu des volumes horaires qui sont proposés.

Des contraintes budgétaires s'imposeront nécessairement, mais la diminution perpétuelle des horaires en sciences n'est plus viable pour former des étudiants qui soient véritablement compétitifs sur le marché du travail. Il est à redouter que ces étudiants ne soient plus employables et que les candidats potentiels se détournent de l'université. L'équipe pédagogique ambitionne de porter les élèves au plus haut de leurs possibilités. Les membres du conseil académique sont appelés à voter sur un texte alors que des équipes et des directeurs de départements ne l'ont découvert qu'une semaine auparavant. Le cadre est flou. Il serait préférable de privilégier une co-construction. Le processus de signature de ce texte ne relève pas d'une démarche qualité.

**Karine FOUCHER** évoque la situation particulière des sciences au regard de la réforme du bac. Ce sujet relève en partie de la conférence des doyens, en lien avec le ministère, qui vise à recueillir des préconisations pour davantage cibler *via* Parcoursup les profils appelés à intégrer ces cursus. C'est un axe de travail supplémentaire pour les mois à venir.

Elle ajoute que le cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) vise à importer les modèles de prépa à l'université. Cette démarche n'est pas inintéressante. Il conviendra néanmoins que ce débat soit ouvert auprès de toutes les composantes. En effet, d'autres composantes, notamment en sciences humaines et sociales, pourraient être intéressées par ce modèle. À noter toutefois que cela reviendrait à donner plus d'heures d'encadrement à des étudiants qui sont déjà sélectionnés. Par conséquent, si un tel choix était opéré, ce ne serait peut-être pas vers les sciences, mais plutôt vers les sciences humaines et sociales. Les sciences disposent déjà d'une dérogation sur le volume horaire global. Dans d'autres composantes, par exemple en droit ou en sociologie, il serait opportun de multiplier les TP à dix-huit afin de favoriser la réussite des étudiants et d'importer le modèle des prépas. Les



étudiants réussiraient mieux, mais cela poserait la question de la charge qui incomberait à l'université si elle démultipliait à ce modèle. De fait, l'université ne dispose pas des moyens requis pour ce faire.

Concernant les discussions avec les équipes, le cadre offre des marges pour adapter et pour monter progressivement en puissance. Par exemple, sur l'approche par les compétences, aucun calendrier commun a été imposé. Il a été précisé que les équipes l'amorceront à la rentrée 2023. Cela vise certaines composantes qui n'y sont pas du tout pour l'instant. Il ne s'agit pas de faire basculer tout le monde à la rentrée 2023. Le projet prévoit la nécessité de s'adapter en fonction des spécificités des composantes et de leurs besoins.

**Arnaud GUEVEL** ajoute que les transformations pédagogiques sont connues et partagées au sein de l'établissement depuis longtemps. Elles ont été partagées avec l'UFR Sciences et Techniques, tant avec sa direction précédente qu'avec sa direction actuelle. L'UFR Sciences et Techniques et les équipes pédagogiques sont engagées dans cette transformation.

Un bilan a récemment été dressé avec l'UFR et les équipes pédagogiques. Celui-ci a mis en évidence que les transformations sont largement engagées, et même bien plus que dans d'autres licences de l'établissement. S'agissant en particulier de l'approche par les compétences, l'UFR Sciences et Techniques s'inscrit dans une dynamique d'approche programme depuis longtemps déjà, ce qui est similaire.

**Christophe RIVET** souligne tout d'abord que les guides respectent les arrêtés Licence et Master. Les étudiants ont en outre expliqué qu'ils préféreraient que le nombre d'heures de cours soit limité afin de pouvoir travailler plus sereinement. Ils sont en outre demandeurs d'hybridation.

Il précise qu'en sortie de master, 90-95% des étudiants de l'IAE ont du travail.

Il souhaite par ailleurs poser une question pratique. Les maquettes seront votées dans les pôles. Dans l'hypothèse où certaines maquettes de la nouvelle offre de formation ne respecteraient pas totalement le guide sur des critères obligatoires, devront-elles être refusées, moyennant la prolongation de l'accréditation précédente le temps de la faire évoluer ? Où ces maquettes pourront-elles être acceptées en laissant la possibilité de les modifier sous une année ?

**Arnaud GUEVEL** répond qu'il faudrait trouver une façon de valider les maquettes, en consultant tout d'abord la Direction de la formation et de la vie étudiante (DFVE) pour avis et pour accompagnement. L'accompagnement du Centre de développement pédagogique (CDP) peut également être sollicité dès lors que de besoin.

**Martin HAIDEN** souhaite proposer deux amendements au sujet des seuils et plafonds. Concernant les plafonds, il est écrit : « Cette norme peut être plus élevée dans certaines situations, lorsque la situation pédagogique le permet ou lorsque les contraintes d'encadrement ou matérielles de l'enseignement l'imposent. » Il propose d'ajouter une phrase de même type au sujet des seuils, en précisant que « Cette norme peut être plus basse dans certaines situations, lorsque la situation pédagogique le permet ou lorsque les contraintes d'encadrement ou matérielles de l'enseignement l'imposent », ce pour le guide de Licence et le guide de Master. Cela introduirait une flexibilité supplémentaire.

Il propose en outre d'apprécier ces seuils et plafonds selon une périodicité pluriannuelle et de manière globale. À cette fin, il suggère d'ajouter ce qui suit : « Les seuils et plafonds s'apprécient d'une manière globale par composante et sur une période pluriannuelle glissante. »

**Arnaud GUEVEL** explique que la problématique d'ouverture des seuils d'enseignement est très sensible, en particulier au sein de la Faculté de Langues et Cultures Étrangères. Les arguments qui viennent d'être soulevés peuvent être entendus. De fait, c'est ce que fait l'établissement depuis plusieurs années. Mais une telle posture n'est plus soutenable. Cela représente en effet de 18 000 heures de cours, soit l'équivalent de 94 emplois d'enseignants chercheurs, avec des situations où une option de Master peut être ouverte pour trois étudiants.

**Martin HAIDEN** relève qu'à défaut de prévoir une flexibilité en matière de seuils, il convient de supprimer la flexibilité relative aux plafonds.

**Karine FOUCHER** fait valoir que la flexibilité pour les plafonds a été posée car dans certaines composantes, en particulier dans la Faculté de Langues et Cultures Étrangères, des TD peuvent regrouper jusqu'à 45 étudiants, voire davantage.

**Arnaud GUEVEL** souligne que la situation de la Faculté de Langues et Cultures Étrangères est particulière. Elle génère chaque année 4900 heures sous les seuils. De ce point de vue, cette composante se différencie par rapport aux dix-neuf autres. Certaines formations présentent des spécificités qui génèrent cette situation. Il conviendra de l'interroger avec la direction de la composante, tout particulièrement pour voir quels principes pourraient être déclinés pour intégrer au mieux ces contraintes. S'agissant des heures sous les seuils et des principes qui sont posés, Nantes Université restera ferme : certaines pratiques qui sont constatées nécessitent d'être limitées.

**Tanguy GUENNEUGUES** remercie Monsieur RIVET de rassurer les étudiants sur le fait qu'ils ne sont pas inemployables à la fin de leur cursus et se déclare outré des propos de Madame ISHOW, alors même que deux étudiants de la composante de Mme ISHOW sont membres du conseil académique. Les propos tenus selon lesquels en fin de licence 3 les étudiants seraient inemployables sont inacceptables, il sollicite que ces propos qui remettent en cause la qualité des formations soient retirés.

**LA PRÉSIDENTE** rejoint les propos des étudiants, qu'elle porte aussi pour les collègues qui ne conçoivent par leurs enseignements comme conduisant leurs étudiants à ne pas trouver d'emploi. Une autre voie existe et heureusement que d'autres collègues ne considèrent pas que les étudiants qu'ils forment sont inemployables.

**Eléna ISHOW** demande à ce que le seuil de dédoublement soit chiffré. Après consultation avec la Doyenne de l'UFR Sciences et Techniques, Chantal Gauthier, ce chiffre s'élèverait à 250.

Elle rappelle que l'ensemble des directions ont votés contre le projet Neptune.

Eléna ISHOW indique que les formations de Licence générale en sciences, l'informatique mise à part, ne permettaient guère à des étudiants au sortir du L3 de pouvoir trouver un poste en adéquation directe avec la formation reçue. Et ceci, se retrouvait également en Allemagne, où les licences générales débouchaient automatiquement sur des masters, voire une entrée en première année universitaire signifiait même une poursuite en doctorat.

Elle précise qu'elle s'appuie sur le constat désormais d'un continuum licence-master et que toute diminution des heures impacterait de facto l'ensemble de la formation, au regard des autres cursus existants, risquant à terme de conduire à une paupérisation des formations universitaires au détriment des étudiants.

**LA PRÉSIDENTE** propose de procéder aux votes sur les guides de construction.

*Le guide de construction des formations Licence pour la période 2022-2027 est adopté à la majorité (52 voix favorables, 15 voix défavorables).*

*Le guide de construction des formations Licence professionnelle pour la période 2022-2027 est adopté à l'unanimité (67 voix favorables).*

*Le guide de construction des formations Master pour la période 2022-2027 est adopté à l'unanimité (67 voix favorables).*

## **8. Élections des membres de la commission Aides et exonération**

*Sont candidats pour le collège Personnels : Catherine DE WRANGEL (titulaire), Véronique LAIMÉ (titulaire), Solène SEGURA (titulaire), Christophe RIVET (titulaire), Gaétane WIELGOSZ-COLLIN (suppléante), Stanislas JEANNESSON (suppléant).*

*Sont candidats pour le collège Usagers : Alice CHAUVET (titulaire), Nefis DJELASSI (titulaire), Tanguy GUENNEUGUES (titulaire), Théo MADEC (titulaire), Agathe LEMU (suppléante).*

*Les candidatures précitées sont approuvées à la majorité (66 voix favorables, 1 voix défavorable).*

## **POINT RECHERCHE, PARTENARIATS ET INNOVATION**

### **9. Outil régional PULSAR – Académie des jeunes chercheurs en Pays de la Loire (2022) (pour information)**

**Olivier GRASSET** rappelle que PULSAR est l'un des quatre outils déclinés par la région en matière d'accompagnement à la recherche. Cet outil vise à accompagner les enseignants-chercheurs et maîtres de conférences nouvellement recrutés afin que la recherche ne soit pas mise de côté.

Le premier volet de l'outil PULSAR est commun à tous les enseignants-chercheurs, sans aucune logique de sélection. Il vise la mise en réseau de tous les nouveaux recrutés au sein de la région afin notamment de leur permettre d'échanger leurs bonnes pratiques ou de bénéficier de formations. Le deuxième volet de cet outil vise à apporter un soutien financier aux nouveaux enseignants-chercheurs, accompagné d'une possibilité de mentorat.

La promotion 2022 compte dix-sept nouveaux maîtres de conférences. L'enjeu consiste à savoir s'ils seront tous financièrement accompagnés au titre du volet sélectif de l'outil PULSAR. Cette année, une enveloppe de 10 000 € est fixée sur deux ans pour chaque accompagnement, à raison de 5000 € financés par la région et 5000 € financés par Nantes Université. Cette dernière est favorable à l'accompagnement de tous les nouveaux maîtres de conférences. Elle a proposé au laboratoire concerné de cofinancer l'accompagnement sur deux ans de leurs nouveaux recrutés.

À noter que seuls seize des dix-sept nouveaux maîtres de conférences ont exprimé le souhait de bénéficier d'un accompagnement. Les laboratoires concernés ont tous répondu favorablement, moyennant quelques réserves au regard du fait qu'ils auraient souhaité en être informés plus en amont.

**Eléna ISHOW** souligne qu'elle est ravie de voir que ce dispositif de soutien au regard de l'ensemble des recrutés est maintenu. Elle a proposé que soient précisés les statuts de chacun des nouveaux collègues recrutés (MCF ou MCU-PH pour ceux dépendant du CHU), d'autant que c'était la première fois que les MCU-PH figurent parmi les candidats.

Elle s'interroge sur la participation du CHU à cofinancer une partie de l'outil PULSAR, puisqu'il y a des doubles appartenances pour ces MCU-PH et pose la question sur la possibilité d'une entraide entre les laboratoires de sciences dures et de sciences humaines et sociales dont les finances ne sont pas égales, si le besoin s'en faisait sentir. L'aide de 2500 € demandée aux laboratoires peut mettre certains laboratoires de sciences humaines et sociales en indécidabilité.

**Olivier GRASSET** précise que les PU-PH ne sont pas du tout concernés par le sujet, il s'agit des nouveaux maîtres de conférences uniquement. Les MCU-PH ont été considérés comme les autres.

Concernant la question de l'aide pour les laboratoires de sciences humaines, il précise que les laboratoires de sciences ne sont pas forcément plus riches. Il rappelle que les dotations récurrentes ont été relevées chez tout le monde de manière très significative dans les sciences humaines et sociales.

### **10. Charte du doctorat : orientations stratégiques (pour approbation)**

**Corinne MIRAL** indique que la nouvelle charte du doctorat entrera en vigueur à compter de septembre 2022. Les écoles doctorales sont actuellement des outils bi-régionaux. À compter de septembre 2022, elles retrouveront un périmètre régional. Dans ce contexte, il est nécessaire de retravailler l'ensemble des documents relatifs aux doctorats, moyennant une mise en cohérence avec les éléments législatifs.

À compter de septembre 2022, un collège doctoral régional coordonnera à l'échelle régionale les actions à destination de l'ensemble des doctorants. Il est extrêmement important pour l'ensemble des neuf établissements des Pays-de-la-Loire qui délivrent le doctorat de définir des règles équitables pour tous les doctorants, quelle que soit l'école doctorale dont ils relèvent en Pays-de-la-Loire.

Les études doctorales sont régies par un arrêté de 2016. Le ministère ambitionne de proposer un nouvel arrêté qui devrait être validé au printemps 2022. La future charte devra être en cohérence avec ce nouvel arrêté. À noter que l'école doctorale des sciences de la mer et du littoral est appelée à disparaître. Les effectifs y étaient relativement faibles. Les équipes et les doctorants de ce domaine seront repositionnés sur d'autres écoles doctorales existantes.

Les thématiques encadrées par la charte portent notamment sur les thèses, sur la place du doctorant dans l'unité d'accueil, sur les règles liées à la soutenance ou encore sur la publication et la valorisation de la thèse.

Certains points de modification de la charte résultent d'évolutions réglementaires. Ces modifications ne résultent pas d'un choix régional, mais national. De fait, un travail est conduit au niveau national en matière de reconnaissance et de valorisation de la formation des doctorants. Des évolutions sont intervenues au niveau de la convention de formation, avec des éléments sur le portfolio.

Les éléments qui seront ajoutés au niveau régional porteront sur deux sujets. Actuellement, il est demandé à chaque doctorant de suivre au cours de sa thèse 100 heures de formation. Des quotas sont établis au regard des formations disciplinaires et thématiques d'une part et des formations des professionnalisantes et transversales d'autre part. L'évolution qui est proposée consiste à ne plus appliquer de tels quotas. Il reviendra ainsi au doctorant de choisir la formation dont il estime avoir besoin au cours de sa thèse.

La seconde évolution porte sur l'obligation de formation. Celle-ci ne porte actuellement que sur l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique. Or il semble extrêmement important d'étendre cette obligation à la science ouverte et aux enjeux de la transition écologique et du développement durable.

L'arrêté actuel prévoit par ailleurs que l'école doctorale doit s'assurer que le doctorant dispose des conditions financières nécessaires pour réaliser sa thèse, sans autre précision. Des échanges se sont tenus entre les écoles doctorales au niveau national et il semble important de faire mention d'un montant minimum de ressources, à savoir 80 % du SMIC. Des éléments ont par ailleurs été ajoutés pour clarifier les droits et devoirs des doctorants en matière de propriété intellectuelle.

Concernant l'équipe d'encadrement, l'arrêté précise que celle-ci ne peut regrouper que deux directeurs de thèse et éventuellement une troisième personne issue du monde socio-économique. De fait, l'arrêté ne fait pas mention de la notion de co-encadrement, qui semble pourtant extrêmement importante. C'est pourquoi un co-encadrant pourra également s'ajouter aux deux directeurs de thèse. À ce sujet, il a semblé important de fixer le taux minimum d'encadrement pour le co-encadrant à raison de 30 %. Le nombre maximum de doctorants pouvant être simultanément encadrés par un même directeur de thèse est par ailleurs porté à six.

Enfin, l'arrêté qui paraîtra précisera que le comité de suivi de thèse devra se réunir une fois par an. De fait, Nantes Université décline d'ores et déjà cette mesure. Des précisions ont néanmoins été apportées pour signaler que ce comité de suivi devra être composé de membres extérieurs, mais aussi pour prévoir la possibilité d'ajouter un membre supplémentaire à la demande éventuelle des doctorants.

La charte sera validée d'ici l'été par l'ensemble des établissements des Pays-de-la-Loire. Elle entrera en vigueur à compter de septembre 2022.

**Patrick GIRAUDEAU** se déclare satisfait de l'ensemble de ces évolutions, qui vont dans l'intérêt des doctorants. Il relève toutefois que le comité de suivi devra se réunir une fois par an. Il demande si cette mesure concerne également la dernière année de thèse, avant soutenance.

**Corinne MIRAL** répond par la négative. Habituellement, les comités de suivi de thèse se réunissent ce mois de juin. Si la soutenance est prévue en septembre, il n'est pas prévu que le comité de suivi se réunisse la dernière année.

*La charte du doctorat est adoptée à l'unanimité (67 voix favorables).*

## **11. Culture scientifique et technique : soutien aux initiatives portées par les laboratoires (pour examen des candidatures)**

**Anna POLETTO** explique que cet appel à projets est permanent et qu'il est arbitré deux fois par an. Les financements de cet appel à projets proviennent des ressources propres de l'université, des recettes issues de la région Pays de la Loire et du fonds européen FEDER.

Lancé en novembre 2018, cet appel à projets vise à encourager l'émergence des projets de médiation scientifique portés au sein des laboratoires ou des composantes, à proposer des actions variées et de qualité à différents publics, et à compléter et alimenter les événements pilotés par la mission Culture scientifique et technique, par exemple la fête de la science. À ce jour, 50 projets ont été reçus. 37 ont été validés.

Les critères d'éligibilité sont les suivants. Il doit tout d'abord s'agir de projets de médiation technique, technologique ou scientifique. Le portage peut être assuré par un enseignant-chercheur, un doctorant, un ingénieur, un technicien, voire un étudiant, dès lors qu'il travaille dans un laboratoire au sein d'une université de tutelle. Tous les formats sont acceptés (conférences, jeux, stands, etc.), à condition que les publics visés ne soient

pas des spécialistes de la discipline. Enfin, la direction du laboratoire de la composante doit donner un avis favorable.

Pour 2022, un budget global de 15 000 € avait été défini. En 2021, la commission de la recherche avait approuvé un certain nombre de projets prévus en 2022. À date, 8700 € sont d'ores et déjà consommés ou réservés sur l'enveloppe précitée. 6300 € restent disponibles. À noter que les enveloppes proposées pour les deux projets présentés en séance sont des enveloppes maximales. Si toutefois l'intégralité du budget envisagé n'était pas consommée, l'excédent ne sera pas versé.

Le premier dossier qui est proposé est porté par le laboratoire CRHIA. Il vise l'animation d'une conférence grand publique dédiée à l'esclavage. Celle-ci sera organisée à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de l'exposition Les Anneaux de la Mémoire, qui se déroulera en mai 2022. Le laboratoire sollicite un soutien financier de 1600 € au titre de ce projet.

Le second dossier concerne les concours à caractère scientifique et technologique prévus le jour de la Fête de la science, qui coïncidera avec le dispositif CGénial. Cette journée sera co-organisée par les trois facultés de sciences et techniques des Pays-de-la-Loire. Ces concours s'adresseront à un public de collégiens et de lycéens de l'académie de Nantes. Cette opération est financée à l'échelle nationale par la conférence des doyens et des directeurs d'UFR scientifiques pour la partie Fête de la science, mais aussi par la fondation CGénial. La composante sollicite un soutien financier de 500 € au titre de ce projet.

*Les initiatives portées par les laboratoires recueillent un avis favorable à l'unanimité (67 voix favorables).*

## 12. Questions diverses

**Julie MORERE** rappelle que l'Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise (AURAN) avait diffusé en 2021 un questionnaire dédié aux conditions de vie des étudiants dans la métropole. Une deuxième édition de ce questionnaire sera prochainement diffusée. Les étudiants pourront y répondre jusqu'à début mai. Cette information sera notamment communiquée en commission vie étudiante. Le renouvellement de cette démarche permettra d'analyser l'évolution des réponses des étudiants au fil des solutions qui sont mises en œuvre.

**Ludivine BALLAND** exprime sa surprise quant à la demande de retirer des propos tenus en cours d'instance et assure que les enseignants chercheurs sont très concernés par le devenir des étudiants. S'il est possible que des désaccords sur les solutions s'expriment, mais cela ne suppose pas qu'il soit demandé à quelqu'un de retirer des propos qui ne sont pas choquants. Des travaux en sciences humaines et sociales s'interrogent sur les connaissances des étudiants en licence, en master et que cela interroge les enseignants.

**LA PRÉSIDENTE** rappelle que tous s'accordent sur les enjeux de courtoisie, mais que le respect c'est aussi entendre que quelques élus puissent être choqués par certains propos.

*Fin de la séance à 12h15.*

La Présidente de Nantes Université,



*Carine Bernault*  
Carine BERNAULT.

